BUREAU VERITAS
CONSTRUCTION

BUREAU VERITAS

Coordonnées du chargé d'affaires :
Parc 2000, Bâtiment 6
3, avenue Théodore Drouhet
97420 LE PORT

T: +262 42 41 40 - M : +336 92 09 99 15
benoit.champie@bureauveritas.com
V. réf :
N. réf : Travaux suite passage GARANCE / RICT a n° 0
N° affaire : **33011884/1**
Mission(s) signée(s) : **L + LE + S**

Chargé d'affaire : Benoit CHAMPIE
Diffusé par : Benoit CHAMPIE

Affaire :
SAINT PIERRE - LOT 2 ESIROI TRAVAUX SUIT
-
97410 ST PIERRE
Reunion

Destinataire :
UNIVERSITE DE LA REUNION

15 AVENUE RENE CASSIN
15 AVENUE RENE CASSIN
97744 SAINT DENIS MESSAG CEDEX9
Reunion

Rapport Initial de Contrôle Technique

Travaux suite passage GARANCE

En date du 04/07/2026



Ce rapport comporte 20 pages dont une page de garde.

Ce rapport est partiel, voir le détail du contenu dans le Sommaire, page suivante.

Bureau Veritas Construction – Siège social : 1 Place Zaha Hadid - 92400 COURBEVOIE
Société par Actions Simplifiée au capital de 15.800.100,00 € - RCS Nanterre B 790 182 786

© - 07/2018 – Toute reproduction interdite

SOMMAIRE

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX - - -

1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Opération

Designation de l'opération : SAINT PIERRE - LOT 2 ESIROI TRAVAUX SUIT -

Agence	AG CONSTRUCTION OCEAN INDIEN	Adresse chantier	-
Service	CB0796321	Ville	ST PIERRE
N° de convention		Département	Réunion
signée le	10/06/2026		

Début des travaux	01/12/2026	Valeur prévisionnelle des travaux	430000 €(HT)
Délai			

Maître de l'Ouvrage	UNIVERSITE DE LA REUNION 15 AVENUE RENE CASSIN 15 AVENUE RENE CASSIN 97744 SAINT DENIS MESSAG CEDEX9

Missions

Nature des missions confiées

Suivant le contrat établi, notre prestation comprend l'exécution de l'ensemble des missions élémentaires mentionnées ci-dessous (se référer au contrat pour les modalités spécifiques de chaque mission)

L	Solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables
LE	Solidité des existants
S	Sécurité des personnes dans les constructions

Etendue de la mission :

Travaux de couverture, de charpente, de pose de faux plafonds et de panneaux solaires pour ECS suite aux dégâts causés par le passage du Cyclone GARANCE

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

2 - DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'OUVRAGE

Date de dépôt du permis de construire ou d'autorisation de travaux prise en compte (à défaut, référentiel applicable au) : 03/07/2026

- **CLASSEMENT REGLEMENTAIRE DU PERMIS DE CONSTRUIRE**

 ERP de type R de 2ème catégorie

- **AFFECTATION DES LOCAUX**

 Enseignement scientifique (IUT & ESIROI)

- **DESCRIPTION ARCHITECTURALE**

 Bâtiments en RDJ à R+2

- **DESCRIPTION DES PRINCIPES CONSTRUCTIFS**

 - Fondations : De type superficielle par semelles isolées et filantes
 - Structure : Béton, Acier, mixte acier/béton
 - Enveloppe :
 Couverture / Etanchéité : Tôle métallique, Complexe d'étanchéité, toile textile
 Façade : Peinture, Bardage, Menuiserie Métallique.

 - Equipements techniques selon RVTAT Affaire 8884896 :
 - Installations électriques :
 - Transformateur HT/BT 400 kVA existant
 - Schéma des liaisons à la terre TT
 - Eclairage de sécurité par blocs autonomes
 - Installation de sécurité : équipement d'alarme de type 1 (SSI de catégorie A) et désenfumage des circulations au R-1 de l'IUT.
 - Installations thermiques et fluides :
 - Chauffage : Sans objet
 - Ventilation: VMC, ventilation de confort, climatisation
 - Installation de gaz butane (6 bouteilles de 39 kg) et autres gaz (argon, azote, hélium, H2, O^2, CO^2)
 - Installation de cuisson à usage pédagogique
 - Installations de désenfumage mécanique pour le premier niveau de l'IUT
 - Ascenseurs : 2 ascenseurs : 1 m/s - 8 personnes - 1 de 2 niveaux et 1 de 3 niveaux
 - Moyens de secours :
 - Moyens d'extinction : Extincteurs, Poteaux incendies (1 neuf créé, les 3 autres sont existants)
 - Moyens d'alarme : EA 1 / SSI A
 - Moyens d'alerte : téléphone urbain

- **CONTRAINTES PARTICULIERES**

 - Liées au site : Site sismique et cyclonique
 - Liées aux risques : Site occupé
 - Liées au mode constructif : De technicité courante
 - Liées à l'occupation des locaux : ERP de type R

- **CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT EN FONCTION DES RISQUES**

 A risque normal

- **LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS**

 - Locaux à risques moyens : Sans objet dans le cadre des travaux
 - Locaux à risques importants : Sans objet dans le cadre des travaux

- **TECHNOLOGIE INNOVANTE**

 Sans objet

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

3 - DOCUMENTS EXAMINÉS

Intitulé / Description et émetteur du document	Date indice	Reçu le
UNIVERSITE DE LA REUNION		
• Dossier technique CCAP	23/06/2026	23/06/2026
• Dossier technique CCTP LOT 1 CHARPENTE COUVERTURE	23/06/2026	23/06/2026
• Dossier technique CCTP LOT 2 - ECS	23/06/2026	23/06/2026
• Dossier technique CCTP LOT 3 - FAUX PLAFONDS	23/06/2026	23/06/2026
• Dossier technique DPGF LOT 1	23/06/2026	23/06/2026
• Dossier technique DPGF LOT 2	23/06/2026	23/06/2026
• Dossier technique DPGF LOT 3	23/06/2026	23/06/2026

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

4 - REMARQUES GÉNÉRALES ET SYNTHÈSE DES AVIS FORMULÉS SUR LE PROJET

L'examen des documents de conception visés dans les pages précédentes dans le cadre des missions qui nous ont été confiées, appelle les observations suivantes :

- Les avis et observations formulés dans le présent rapport ne visent que les dispositions relatives aux fonctions et/ou aux ouvrages ou éléments d'ouvrage qui sont explicitement indiqués.
- Les avis formulés sur le projet ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés lors des phases ultérieures.
- Les plans d'exécution et notes de calculs des ouvrages, les dossiers techniques des matériaux, matériels et procédés constructifs mis en œuvre, seront à nous communiquer pour avis, avant début des travaux correspondants.
- Les entreprises devront nous préciser les modalités de leur autocontrôle concernant les vérifications techniques qui leur incombent (Loi n° 78-12 du 4 janvier 1978, article R.125-19 du Code de la Construction et de l'Habitation).
- Notre mission ne comprend pas de contrôle en usine ou en atelier, sur les ouvrages ou parties d'ouvrage, et éléments d'équipement destinés à être incorporés dans la construction.

MISSION : L - Solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables

L - Solidité des ouvrages et élements d'équipements

Objet / article de référence	Avis
ENVELOPPE - COUVERT	CCTP LOT 1 CHARPENTE COUVERTURE, article " 7.2. Mise en place des toiles neuves " : - Tout l'accastillage et la visserie sont prévus en inox. L'inox devra être de qualité A4.
PARTITIONS	CCTP LOT 1 CHARPENTE COUVERTURE, article " 7.3. Plateforme ": - La tenue de la galvanisation devra être de 10 ans avant premier entretien. - La catégorie de corrosivité du site est C5 pour déterminer l'épaisseur de la couche de zinc selon NF EN ISO 14713-1 - Maille 20 mm * 20 mm à prévoir pour éviter la chute d'objet. - L'escalier devra être conforme à la NF E 85-015. CCTP LOT 1 CHARPENTE COUVERTURE, article " 7.4. Supports des capteurs ECS ": - La tenue de la galvanisation devra être de 10 ans avant premier entretien. - La catégorie de corrosivité du site est C5m pour déterminer l'épaisseur de la couche de zinc. CCTP LOT 3 - FAUX PLAFONDS, article " ARTICLE 7 - FAUX PLAFOND " : - Le thermolaquage sur profilé Alu devra être adapté à une " Atmosphère mixte sévère : E18 " selon NF P 24-351. - Inox A4 à prévoir. - Résistance à la corrosion des bacs & faux plafond à justifier et note de calcul aux vent à fournir. CCTP LOT 2 - ECS, article " 7.2. Mise en place des capteurs " - Toutes les fixations seront en acier inoxydable avec résiliant évitant la réaction électro-chimique → Inox A4 à préviser. CCTP LOT 1 CHARPENTE COUVERTURE & CCTP LOT 3 - FAUX PLAFONDS - La corrosion galvanique, qui peut être favorisée par certains agents atmosphériques, devra être empêchée.

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Vous voudrez bien confirmer par courrier, la prise en compte des observations formulées.

Pour contribuer à l'obtention d'une meilleure qualité de votre ouvrage,
nous sommes à votre disposition pour participer à une réunion de mise au point générale.

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

5 - LISTE DES POINTS EXAMINÉS PAR CHAPITRE

Codes utilisés associés à nos avis

La signification des codes utilisés dans nos missions est la suivante :

AF : Favorable
Les dispositions prévues dans les documents examinés n'appellent pas de remarque. Cet avis, formulé dans la limite des précisions fournies par ces documents, ne préjuge pas des avis qui pourront être émis lors des phases ultérieures.

AP : A préciser
Les dispositions prévues dans les documents examinés sont insuffisamment définies. Cet avis présente un caractère suspensif : il y aura lieu de fournir les précisions complémentaires demandées, faute de quoi notre avis deviendra défavorable.

OB : Observations
Les dispositions prévues dans les documents examinés peuvent générer un ou plusieurs des aléas techniques visés dans nos missions. Cet avis présente un caractère défavorable et sera maintenu dans notre rapport final de contrôle technique en l'absence de prise en compte.

SO : Sans Objet
L'indication Sans Objet s'applique aux articles réglementaires qui ne sont pas concernés par certaines dispositions ou lorsqu'ils ne comprennent pas d'installations techniques mentionnées dans le règlement de sécurité.

HM : Hors mission
L'examen des dispositions prévues dans les documents ne relève pas des missions qui nous ont été confiées. Cet examen peut, le cas échéant, faire l'objet de prestations complémentaires.

PM : Pour Mémoire
L'indication Pour Mémoire s'applique aux articles règlementaires qui ne nécessitent pas d'évaluation de conformité dans le cadre de la mission en cours.

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Mission : L - Solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables

Chapitre : L - Solidité des ouvrages et élements d'équipements

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants : Les textes techniques de caractère normatif suivants : - Normes françaises, y compris les normes transposant en France les normes européennes ; - Avis Techniques, DTA, cahiers du CSTB type CPT ; - Les règles professionnelles dans les domaines non couverts par les textes précités.

Chapitre : L V0 — Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
HYPOTHESES GENERALES	CCTP LOT 1 CHARPENTE COUVERTURE : - Rugosité III A CCTP LOT 3 - FAUX PLAFONDS & CCTP LOT 2 - ECS Vent : Effets définis par les NV65 modifiées, en tenant compte d'un « coefficient de site » ks égal à 1,20 quelle que soit l'exposition des ouvrages.	AF	
ENVELOPPE - COUVERT	CCTP LOT 1 CHARPENTE COUVERTURE : - Bâches adaptées aux climats marins et tropicaux - L'entreprise devra intégrer à son offre une visite de vérification de la précontrainte 6 mois après la mise en tension de la toile.	**AP**	1- CCTP LOT 1 CHARPENTE COUVERTURE, article " 7.2. Mise en place des toiles neuves " : - Tout l'accastillage et la visserie sont prévus en inox. L'inox devra être de qualité A4.
PARTITIONS		**AP**	1- CCTP LOT 1 CHARPENTE COUVERTURE, article " 7.3. Plateforme ": - La tenue de la galvanisation devra être de 10 ans avant premier entretien. - La catégorie de corrosivité du site est C5 pour déterminer l'épaisseur de la couche de zinc selon NF EN ISO 14713-1 - Maille 20 mm * 20 mm à prévoir pour éviter la chute d'objet. - L'escalier devra être conforme à la NF E 85-015. 2- CCTP LOT 1 CHARPENTE COUVERTURE, article " 7.4. Supports des capteurs ECS ": - La tenue de la galvanisation devra être de 10 ans avant premier entretien. - La catégorie de corrosivité du site est C5m pour déterminer l'épaisseur de la couche de zinc. 3- CCTP LOT 3 - FAUX PLAFONDS, article " ARTICLE 7

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Chapitre : L V0	Points examinés	Dispositions prévues	Avis
			- FAUX PLAFOND " : - Le thermolaquage sur profilé Alu devra être adapté à une " Atmosphère mixte sévère : E18 " selon NF P 24-351. - Inox A4 à prévoir. - Résistance à la corrosion des bacs & faux plafond à justifier et note de calcul aux vent à fournir. 4- CCTP LOT 2 - ECS, article " 7.2. Mise en place des capteurs " - Toutes les fixations seront en acier inoxydable avec résiliant évitant la réaction électro-chimique → Inox A4 à préviser. 5- CCTP LOT 1 CHARPENTE COUVERTURE & CCTP LOT 3 - FAUX PLAFONDS - La corrosion galvanique, qui peut être favorisée par certains agents atmosphériques, devra être empêchée.

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Mission : LE - Solidité des existants

Chapitre : LE - Solidité des ouvrages et élements d'équipements existants

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants : Les textes techniques de caractère normatif suivants : - Normes françaises, y compris les normes transposant en France les normes européennes ; - Avis Techniques, DTA, cahiers du CSTB type CPT ; - Les règles professionnelles dans les domaines non couverts par les textes précités.

Chapitre : LE V0 — Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
COMPATIBILITE DU PROGRAMME DES TRAVAUX AVEC L'ETAT DES EXISTANTS			
SOLIDITE DES EXISTANTS			
		PM	Nous rappelons que la mission LE a pour objectif la prévention des aléas techniques susceptibles d'affecter la solidité des existants du fait de la réalisation des ouvrages et éléments d'équipement neufs dans les constructions achevées.
EXAMEN DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT	CCTP LOT 1 CHARPENTE COUVERTURE / CCTP LOT 3 - FAUX PLAFONDS / CCTP LOT 2 - ECS : Les travaux ne sont pas de nature à remettre en cause la solidité des existants.	AF	

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Mission : S - Sécurité des personnes dans les constructions

Chapitre : SEI-Cdt - Dispositions IN, TB, TM complémentaires du Code du travail.

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Mission : S - Sécurité des personnes dans les constructions

Chapitre : SEI-CC - Sécurité des personnes hors incendie

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants : - Article R.134-59 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) - Garde-corps et fenêtres basses - Norme NF P 01-012 (juillet 1988) pour les garde-corps et rampes d'escalier de caractère définitif - Norme NF E 85-015 (avril 2008) concernant les moyens d'accès permanents des lieux de travail

Chapitre : SEI-CC V0 Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
GARDE-CORPS / Eléments assurant la protection vis-à-vis de la sécurité aux chutes des personnes		SO	

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Mission : S - Sécurité des personnes dans les constructions

Chapitre : SEI-IN - Dispositions constructives et moyens de secours - vérifications techniques

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants : - Code de la construction et de l'habitation (R.143-1 à R.143-47) - Arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et arrêtés complémentaires - Arrêté du 4 juin 1982 modifié relatif aux étblissements du type R - Etablissements d'éveil, d'enseignement, de formation, centres de vacances,centres de loisirs sans hébergement - Article R 4215 à R4215 - 17 du code du travail relatif à la conformité des installations électriques au code du travail

Chapitre : SEI-IN V0 Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
DISPOSITIONS APPLICABLES A TOUS LES ERP			
Classement des établissements			
GN 1 - Classement des établissements		PM	
GN 2 - Classement des groupements d'établissements ou des établissements en plusieurs bâtiments voisins non isolés entre eux		PM	
GN 3 - Classement des groupements d'établissements et des établissements en plusieurs bâtiments isolés entre eux		PM	
Adaptation des règles de sécurité et cas particuliers d'application du règlement			
GN 5 - Etablissement comportant des locaux de types différents		PM	
GN 6 - Utilisations exceptionnelles des locaux		PM	
GN 7 - Etablissements situés dans les immeubles de grande hauteur		PM	
GN 9 - Aménagement d'un établissement nouveau dans des locaux ou bâtiments existants		PM	
GN 10 - Application du règlement aux établissements existants		PM	
Contrôles des établissements			
GN 11 - Notification des décisions		PM	
GN 12 - Justification des classements de comportement au feu des matériaux et éléments de construction		PM	
Travaux			
GN 13 - Travaux dangereux		PM	
Normalisation			
GN 14 - Conformité aux normes - Essais de laboratoires		PM	
Réglementation applicable aux structures provisoires et démontables			
GN 15 - Réglementation applicable aux structures provisoires et démontables.		PM	
DISPOSITIONS GENERALES CONCERNANT LES ERP DU 1ER GROUPE			
Généralités			

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Chapitre : SEI-IN V0 Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
GE 1 - Objet		PM	
Contrôles des établissements			
GE 2 - Dossier de sécurité		PM	Le dossier de sécurité (selon R123-22- PC, AdT), doit comprendre une notice présentant la ou les solutions retenues, par niveau, pour l'évacuation des personnes en tenant compte des handicaps
GE 3 - Visite de réception		PM	
GE 4 - Visites périodiques		PM	
GE 5 - Avis relatif au contrôle de la sécurité		PM	
Vérifications techniques			
GE 6 - Généralités		PM	
GE 7 - Vérifications techniques assurées par des personnes ou organismes agréés		PM	
GE 8 - Types de vérifications (organismes agréés)		PM	
GE 9 - Rapports de vérifications (organismes agréés)		PM	
GE 10 - Rapports de vérifications (techniciens compétents)		PM	
DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES			
Isolement par rapport aux tiers			
CO 6 - Objet		PM	
Façades			
CO 19 - Généralités		PM	
Locaux non accessibles au public, locaux à risques particuliers			
CO 27 - Classement des locaux en fonction de leurs risques		PM	
Dégagements			
CO 34 - Terminologie		PM	
AMENAGEMENTS INTERIEURS, DECORATION ET MOBILIER	CCTP LOT 1 CHARPENTE COUVERTURE : Bâche B-s2,d0	AF	
DESENFUMAGE			
Objet - principes - application			
DF 1 - Objet du désenfumage		PM	
DF 2 - Documents à fournir		PM	
DF 9 - Entretien et exploitation		PM	A prévoir par l'exploitant
DF 10 - Vérifications techniques		PM	A prévoir par l'exploitant
MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE			
Généralités			
MS 1 - Différents moyens de secours		PM	
MS 2 - Dispositions particulières		PM	
MS 3 - Documents à fournir		PM	

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Chapitre : SEI-IN V0 Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
Moyens d'extinction			
MS 4 - Différents moyens d'extinction		PM	
Installations d'extinction automatique ou à commande manuelle			
MS 26 - article abrogé		PM	
MS 27 - article abrogé		PM	
Eléments de construction irrigués			
MS 35 - Définition		PM	
Service de sécurité d'incendie			
MS 45 - Généralités		PM	
MS 46 - Composition et missions du service		PM	
MS 48 - Qualification du personnel de sécurité		PM	
MS 49 - Service assuré par les sapeurs-pompiers		PM	
MS 51 - Exercices d'instruction		PM	
MS 52 - Présence de la direction		PM	
Système de sécurité incendie (SSI)			
MS 54 - Zones : terminologie		PM	
Système d'alarme			
MS 61 - Terminologie		PM	
Entretien et consignes d'exploitation			
MS 68 - Entretien		PM	
MS 69 - Consignes d'exploitation		PM	
Entretien, vérifications et contrôles			
MS 73 - Vérifications techniques		PM	
MS 74 - Contrôles		PM	
MS 75 - Autres obligations de l'exploitant		PM	
DISPOSITIONS PARTICULIERES ETABLISSEMENTS TYPE R - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, DE FORMATION, CENTRES DE VACANCES - arrêté du 4 juin 1982 modifié			
Généralités			
R 1 - Etablissements assujettis		PM	
R 5 - Utilisation de produits et de matériels dangereux		PM	
Dégagements			
R 17 - Article abrogé par l'arrêté du 2 février 1993		PM	
Aménagements intérieurs			
R 18 - Article abrogé par l'arrêté du 13 janvier 2004		PM	
Moyens de secours			

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Chapitre : SEI-IN V0 Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
R 33 - Exercices d'évacuation		PM	

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Mission : S - Sécurité des personnes dans les constructions

Chapitre : SEI-TB - Thermique, gaz, grandes cuisines - vérifications techniques

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants : - Code de la construction et de l'habitation (R.143-1 à R.143-47) - Arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et arrêtés complémentaires - Arrêté du 4 juin 1982 modifié relatif aux étblissements du type R - Etablissements d'éveil, d'enseignement, de formation, centres de vacances,centres de loisirs sans hébergement

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Mission : S - Sécurité des personnes dans les constructions

Chapitre : SEI-TM - Ascenseurs - Escaliers mécaniques - vérifications techniques

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants : - Code de la construction et de l'habitation (R.143-1 à R.143-47) - Arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et arrêtés complémentaires

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Copie(s) à :

UNIVERSITE DE LA REUNION

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite